

RÉGLEMENT

des championnats suisses de claquettes

Janvier 2026

1 Conditions de participation

1.1 Droit de participation

La participation est ouverte aux personnes remplissant les deux conditions suivantes :

1. adhésion active à SwissTap (y compris le paiement de la cotisation jusqu'à la date limite d'inscription).
2. Suisses et étrangers domiciliés en Suisse.

Les participants étrangers ne sont autorisés à participer que dans les catégories duo à formation, pour autant qu'ils ne représentent pas plus de 50%. Cette règle ne s'applique qu'aux championnats suisses et n'est pas valable pour les compétitions internationales. Pour la participation aux compétitions internationales, les règles de l'IDO ou de l'organisation responsable s'appliquent.

1.2 Inscription et upload de musique/vidéo

L'inscription aux championnats suisses et le musique upload se fait via le formulaire d'inscription que le comité annonce en avant.
Après la date limite d'inscription et du upload ce n'est plus possible de faire une inscription ou un upload.

1.3 Catégories

Les participants peuvent participer une fois dans chacune des catégories suivantes :

- Solo (Femmes ou Hommes)
- Duo
- Trio
- Small Group 4 - 7 Participant(e)s
- Formation 8 - 24 Participant(e)s
- Open Cup 1 - 50 Participant(e)s (Cette catégorie est évaluée par le jury, mais aucun:e gagnant:e n'est déterminé:e).
- Cutting Contest 1 Participant(e)s (demi-cercle ; improvisation sans musique ; type de mesure (3/4, 4/4 etc.), nombre et tempo imposés ; pas de catégories d'âge)
- Vintage Routine 1 - 24 Participant(e)s (copie ou complément d'une vidéo d'il y a 30 ans ou plus ; pas de catégories d'âge)

1.4 Catégories d'âge

- Mini Kids jusqu'à 7 ans
- Enfants jusqu'à 12 ans
- Juniors I 13 + 14 ans (Solo, Duo)
- Juniors II 15 + 16 ans (Solo, Duo)
- Junioren à partir de 13 ans (Trio, Small Group, Formation)
- Elite I 17 ans et plus
- Elite II à partir de 31 ans (Small Group, Formation)

L'année de naissance compte : année actuelle - année de naissance = âge (2020 - 2008 = 12)

Une participation dans la classe d'âge supérieure est autorisée, sauf en Elite II, dans les catégories Duo à Formation comme suit :

- Les participant(e)s des classes d'âge plus jeunes ne doivent pas constituer plus de 50%.
- En duo : le/la plus jeune ne doit pas avoir plus de 3 ans de moins que la limite d'âge et la différence d'âge ne doit pas être supérieure à 3 ans.
- Pour un trio : le/la plus jeune ne doit pas avoir plus de 3 ans de moins que la limite d'âge.
- Pour un small group / une formation : le/la plus jeune ne doit pas avoir plus de 3 ans de moins que la limite d'âge. C'est-à-dire que les enfants de 10, 11 et 12 ans peuvent danser chez les juniors et les juniors de 14, 15 et 16 ans chez l'élite.

1.5 Musique et vidéo

La musique et la vidéo doivent être téléchargées dans les délais impartis sur la plateforme indiquée par le comité directeur, dans le format spécifié.

Des parties A CAPELLA ne doivent pas durer plus de 30 secondes et doivent se trouver à l'intérieur du morceau de musique. Des sons de claquettes dans la musique ne sont pas autorisés sous quelque forme que ce soit.

1.6 Limitation du temps

Solo / Duo / Trio	1:45 - 2:15 Min.
Small Group	2:30 - 3:00 Min.
Formation Enfants	2:30 - 3:00 Min.
Formation	2:30 - 4:00 Min.
Open Cup	ouvert, mais à partir de 5 min. cela doit être discuté auparavant avec le comité SwissTap
Vintage Routine	jusqu'à 5 Min.

Tolérance inférieure à 1 seconde.

1.7 Accessoires

Les durées maximales suivantes s'appliquent au montage et au démontage :

Solo, Duo, Trio	15 Secondes
Small Group	25 Secondes
Formation	45 Secondes
Vintage Routine	45 Secondes

1.8 Coûts

Chaque participant paie des frais de participation à la Swiss Dance Organisation. Le montant est déterminé par Swiss Dance Organisation.

Chaque participant paie des frais d'inscription pour les championnats suisses. Le montant est déterminé par l'assemblée générale. Cette contribution aide à financer les championnats suisses.

Chaque participant paie des frais de licence et d'inscription pour les championnats du monde. Le montant est déterminé par l'IDO et l'organisateur.

Les frais de licence pour les championnats suisses et les compétitions IDO sont pris en charge par Swisstap pour ses membres.

Les frais de licence et d'inscription sont dus dès l'inscription et ne peuvent être remboursés si l'inscription n'est pas annulée avant la date limite.

La licence et les frais d'inscription peuvent être remboursés si un certificat médical valide peut être présenté au plus tard le jour de la compétition SwissTap (à l'exception des épidémies/pandémies).

La licence et les frais d'inscription seront facturés aux écoles après les championnats du monde. Il appartient aux écoles de réclamer les frais aux participants.

2. Déroulement des championnats suisses

2.1 Ordre de départ

L'ordre de départ pour le premier tour est déterminé de manière aléatoire par le système d'inscription. Il est vérifié manuellement pour les participants multiples et ajusté si nécessaire, de manière à ce qu'il y ait au moins deux numéros de danse entre les départs.

Dans la catégorie Cutting Contest, le demi-cercle est également formé de manière aléatoire via le même tri.

Après chaque tour (quart de finale, demi-finale, finale), cet ordre de départ est inversé.

2.2 Juges

Les juges sont sélectionnés soit par une personne mandatée par le comité directeur de SwissTap, soit par le comité directeur lui-même. Idéalement, cette personne doit être indépendante de toute école et ne peut pas participer elle-même à la compétition, à l'exception d'une éventuelle production ou de l'Open Cup.

Les juges sont informés du système d'évaluation par SwissTap lors de la formation préliminaire. Les décisions du jury ne peuvent

pas être contestées !

2.3 Système d'évaluation

Le système d'évaluation de Daniel Borak, adapté lors de l'AG 2024, est utilisé. Il peut être consulté sur le site des championnats suisses. (<https://championship.swisstap.ch>).

2.4 Système de notation

Le système de notation décrit par Roman Blöchliger sera appliqué, il peut être trouvé sur le site web des championnats suisses (<https://championship.swisstap.ch>).

Dans la catégorie Cutting Contest, le nombre de numéros, tous placés en demi-cercle, est réduit à 8 au maximum lors des tours préliminaires. Jusqu'à cet objectif de demi-finale, on réduit de tour en tour au maximum ½ des numéros. Ainsi, en finale, 4 numéros au maximum se font face.

Lors des tours préliminaires et de la demi-finale, les juges se concertent pour décider qui passera au tour suivant. En finale, chaque juge doit se décider pour l'un des deux numéros

Le meilleur danseur et la meilleure danseuse se qualifient pour le concours Bill Fowlers Battle of the Feet lors des championnats du monde.

2.5. Bureau de classement

Le bureau de notation est organisé par une personne désignée par le comité directeur de SwissTap. Cette personne doit être indépendante de toute école et ne peut pas participer elle-même au concours.

2.6. Surface de danse

La surface de danse doit être un sol en bois, les sols synthétiques ne sont pas autorisés.

SwissTap met à disposition un sol en bois spécial qui doit être utilisé par l'organisateur. L'organisateur peut également utiliser un sol en bois similaire, en accord avec SwissTap.

La taille de la piste de danse doit être d'au moins 90m2 (10m de large / 9m de profondeur). D'autres dimensions doivent être convenues à l'avance avec la fédération SwissTap.

3. Prix

3.1 Titres

Le titre de champion(ne) suisse est remis dans les catégories suivantes :

- Solo femmes (enfants, juniors 1, juniors 2, élite 1)
- Solo hommes (enfants, juniors 1, juniors 2, élite 1)
- Du (enfants, juniors 1, juniors 2, élite 1)
- Trio (enfants, juniors, élite 1)
- Small Group (enfants, juniors, élite 1, élite 2)
- Formation (enfants, juniors, élite 1, élite 2)

3.2 Certificats

Tous les participant(e)s reçoivent un diplôme des championnats suisses.

3.3 Médailles et coupes

Tous les participant(e)s des trois premières places de chaque catégorie reçoivent une médaille. Les trois premières places de chaque catégorie reçoivent une coupe, une coupe par personne pour les solos et les duos et une coupe par chorégraphie pour toutes les autres catégories.

4. Championnats d'Europe (CE) et championnats du monde (CM)

4.1 Qualification

Les rangs 1 - 3 des catégories suivantes dans toutes les classes d'âge se qualifient pour les CE / CM organisés par l'IDO (International Dance Organization) :

- Solo femmes
- Solo hommes
- Duo
- Trio
- Les rangs 1 – 5 des catégories suivantes dans toutes les classes d'âge se qualifient pour les CE / CM organisés par l'IDO
- Small Group
- Formation
- Production
-

Sauf en cas de partage des places, par ex. en cas de deux 3èmes places.

Dans ce cas, le nombre de points de la finale et, si nécessaire, celui des tours préliminaires sont pris en compte. En cas d'égalité, c'est le président ou la coprésidence de SwissTap qui tranche.

4.2 Inscription aux CE

L'inscription des participants aux CE est faite par le comité de SwissTap.

4.3 Inscription aux CM

Les personnes qualifiées seront automatiquement inscrites aux CM par le comité de SwissTap !

Ceux qui ne souhaitent pas participer aux CM doivent se désinscrire auprès de la fédération SwissTap avant la date limite communiquée ! Le comité directeur de SwissTap décide d'une éventuelle nomination de remplacement.

4.4 Frais pour les Championnats d'Europe / Championnats du monde

Le montant des frais d'inscription et des droits de licence est fixé par l'organisateur et l'IDO. SwissTap prend en charge les droits de licence annuels pour ses membres. Tous les frais d'inscription sont à la charge des participants et facturés aux écoles à la fin de l'année de compétition. Il appartient aux écoles de réclamer les frais aux participants.